



Résidence d'artistes à Bagnères de Bigorre

Association Traverse –

4, rue Grasset – 65200 Bagnères de Bigorre // 06 64 31 25 76

// residencetraverse@gmail.com

Traverselesite.com //

Appel à résidence artistique : photographe

Située dans les Hautes-Pyrénées, Traverse propose depuis plus de sept ans une programmation pluridisciplinaire contemporaine. En investissant l'espace et le quotidien des habitants d'une vallée, l'association propose une inscription sensible et poétique dans le territoire en créant avant tout des instants de convivialité et de rencontre. Ainsi nous proposons la décentralisation des activités artistiques en offrant une alternative aux lieux de diffusions institutionnel : forêt, granges, cafés de villages, rues et autres lieux insolites.

Notre démarche est politique, dans l'idée d'un rassemblement collectif autour d'idées, thèmes, poésie.. Les mises en scène de nos rencontres permettent notamment de dialoguer avec et autour des artistes, ce qui nous semble absolument nécessaire dans la vie d'une commune et plus largement de notre société.

Riche de son environnement naturel préservé et de son ouverture culturelle, la ville de Bagnères de Bigorre offre un cadre de réflexion propice à l'expérimentation, au développement ainsi qu'au croisement des pratiques artistiques contemporaines. Située à 550 mètres d'altitude au pied du Pic du Midi et des cols d'Aspin et du Tourmalet, Bagnères est à la fois ville thermale et proche des stations de ski. Cet environnement fortement emprunt de la présence de la nature amène bien souvent les artistes à envisager leurs projets dans un dialogue avec le paysage.

Cadre de la résidence / objectifs

Pour 2014, Traverse propose à un photographe une résidence de 3 semaines (consécutives ou non), dans le courant du mois de septembre 2014.

Deux marathons-Photographiques ont déjà été réalisés à Bagnères de Bigorre et ont permis aux participants de voir le résultats de leurs photos exposés sur les murs de la ville : 10 heures, 10 thèmes, 10 photos par participants.

Ces deux éditions ont emporté un réel succès tant du point de vue des participants que des habitants qui ont apprécié la myriade de points de vue singuliers portés sur la ville.

Nous souhaitons perdurer en réalisant le marathon en biennale et en proposant en alternance à un artiste de porter un regard sur ce territoire.

Notre fil rouge pour 2014 est : *La part de l'ombre*, un édito en ligne sur notre site, explicite cette thématique.

Au **minimum, une vingtaine de clichés** est attendu en fin de résidence, qui se soldera par leurs accrochages sur les murs de la ville. Nous envisageons des formats A1 ou AO imprimés sur bâches, mais tout médium est envisageable.

La résidence est soumise à un appel à candidature. Elle s'adresse à des artistes cherchant à développer une proposition artistique en lien avec le territoire.

Les projets peuvent être transdisciplinaires et proposés en collaboration avec d'autres artistes.

Sur place, l'équipe développe un réseau de personnes et de structures ressources permettant au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local. L'objectif étant de faciliter l'intégration, la réalisation et la diffusion des œuvres produites en résidence en fonction des besoins énoncés et échangés avec l'artiste.

Propriété des œuvres

Le photographe demeure propriétaire des œuvres produites durant la résidence.

Pour une durée de 3 ans, le photographe cède à titre non exclusif à l'association Traverse, les droits de représentation et de reproduction afférents aux prises de vue sélectionnées parmi les prises de vue remises par le photographe.

Les tirages et agrandissements, réalisés pour l'exposition, seront placés sous la garde de l'organisateur de la résidence. Ce dernier devient responsable et propriétaire de leur conservation : il ne peut les détruire ou les modifier (porter atteinte à leur intégrité) sans l'autorisation de l'artiste ou de ses héritiers lorsqu'il est décédé.

Lieu de la résidence

Les résidences se déroulent dans la ville de Bagnères de Bigorre, mais le terrain de jeu peut s'étendre aux vallées adjacentes. Bagnères, ville de 8000 habitants peut aisément se parcourir à vélo, pour ce qui est des alentours, une voiture est conseillée.

Durée et dates de la résidence

D'une durée minimum de 3 semaines, elle pourra cependant s'étaler sur une période d'un mois.

La fin de la résidence se soldera par un vernissage, dont la date est fixé au **samedi 27 septembre 2013**, un concert accompagnera cet événement.

Pour des raisons de délais d'impressions inhérents à l'accrochage des photographies, les clichés devront être restitués **le dimanche 21 septembre au plus tard**. La dernière semaine sera donc consacrée aux impressions ainsi qu'au choix des lieux d'accrochage.

Selon les disponibilités des artistes, la résidence pourra s'amorcer fin août.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements de l'association (en tant que producteur) et de l'artiste accueilli, sera signé avant le début du séjour.

L'artiste devra justifier d'un statut social (ou structure administrative) lui permettant d'émettre une facture.

Moyens mis à disposition

Traverse met à disposition :

- Logement : 1 chambre, sanitaires et cuisine au sein de la villa Bonvouloir : <http://www.villa-bonvouloir.com/>)
- Atelier : 1 salle de 40 m2. (l'atelier et le logement peuvent être partagés par plusieurs artistes)
- Matériel : Le lieu de résidence ne dispose d'aucun matériel technique. L'équipe peut aider les résidents à trouver du matériel en location qui reste à la charge des artistes. Le lieu dispose d'une connexion internet.
- Indemnisation : une bourse de 1.500 euro est donnée à l'artiste, comprenant déplacements et honoraires et une bourse de 1.400 euro pour les matériaux de production (tirage des photographies ...)
- Communication : Les frais de communication (réceptions, publications, mailing, vernissages) sont pris en charge par la structure accueillante.

Ateliers

Dans une volonté de médiation culturelle et de sensibilisation à l'art contemporain, les artistes qui le souhaitent peuvent proposer des interventions en lien avec leurs pratiques et leurs démarches artistiques auprès de structures locales.

Remarques importantes

Sur demande, Il est également possible d'accueillir les artistes souhaitant faire un repérage.

Candidature

Dossier de candidature :

- Un dossier de présentation des travaux déjà réalisés (visuels)
- Une note d'intention présentant le projet de l'artiste pour cette résidence.
- Un CV
- Tout document jugé intéressant pouvant appuyer le dossier (CD, DVD, catalogue)

ATTENTION : Pour les résidences 2014, les dossiers sont à envoyer jusqu'au 30 mai 2014 UNIQUEMENT PAR EMAIL (liens, documents pdf, fichiers sur serveurs, etc.) à l'adresse suivante :

residencetraverse@gmail.com

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au : +33 (0)6.64.31.25.76 ou par mail : residencetraverse@gmail.com

ou consulter notre site internet : traverselesite.com

Après décision du comité de sélection, une réponse sera envoyée à chacun des artistes ayant présenté un dossier.

Les délibérations auront lieu la première semaine de juin 2014.

Les résultats seront diffusés à partir du 9 juin 2014.